

Communiqué conjoint MAJSL/MFA

Suite à une réunion entre le ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, (MAJSL) et les membres de la Mauritius Football Association (MFA) ce jeudi 5 octobre 2023.

Le Ministère était représenté, entre autres, par le Ministre Stephan Toussaint et le directeur des Sports, Mons Samoo Pillay. Les représentants de la MFA étaient Nazeer Bowud, son secrétaire général et Ozair Janoo, membre de la MFA.

Voici les principales décisions qui ont été prises.

1. Maintien de Fidy Rasoanaivo en tant que sélectionneur du Club M : La MFA procédera à une évaluation des résultats après les deux prochains matches éliminatoires de la Coupe du Monde 2026 contre le Cameroun et l'Angola en novembre prochain.
2. Révision de la structure du Club M : Cette révision inclura l'intégration d'un entraîneur de gardien, d'un médecin, d'un préparateur mental, d'un coach de fitness, d'un team manager, d'un analyste, entre autres.
3. Partage des coûts des matches éliminatoires de la Coupe du Monde 2026 : En marge des matches éliminatoires de la Coupe du Monde 2026 contre le Cameroun et l'Angola, le MAJSL et la MFA se partageront les coûts des dépenses relatives à ces rencontres.
4. Tournoi triangulaire international : Un tournoi triangulaire, comprenant la sélection de Maurice, une équipe de Rodrigues et une équipe composée de joueurs étrangers évoluant dans le championnat local, sera organisé lors de la prochaine trêve internationale durant le mois d'octobre.
5. Mise en place d'un *Youth Development Committee* : Ce comité, comprenant des membres du MAJSL, de la MFA et des parties prenantes telles que le ministère de l'Éducation et celui du Genre, sera chargé de revoir et réorganiser le programme du *Youth Football*, du *Grassroots football*, et du football dans les écoles, entre autres.
6. Reprise des championnats de football locaux : La MFA a informé le ministère que les différents championnats de football locaux reprendront vers la fin du mois de novembre.
7. *Regionalisation Grant* aux clubs : La MFA devra informer les clubs des conditions nécessaires et collecter les documents requis pour l'allocation des subventions du MAJSL en vue de la prochaine saison de football.

Jeudi 05 octobre 2023.



